

# LA CAMPAGNE POUR LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Ce chapitre est une synthèse du chapitre correspondant de l'ouvrage en allemand<sup>35</sup>.

Le modèle Assurance générale de revenu+ (AGR+) assurera le revenu des personnes depuis leur entrée dans la vie active jusqu'à leur retraite. C'est nécessaire et c'est important. Toutefois, lorsque des personnes perdent leur emploi, la seule couverture du revenu n'est pas suffisante. Il serait en effet préférable d'éviter les situations de chômage, notamment en offrant des perspectives professionnelles aux personnes dont la formation professionnelle est insuffisante ou obsolète. Or, aujourd'hui, des dispositions allant dans ce sens font encore défaut. La solution la plus évidente serait que l'assurance-chômage (AC) intervienne. Or, l'AC est axée sur un rapide retour à l'emploi. Elle finance tout au plus quelques cours et stages visant à maintenir les qualifications professionnelles. Quant aux personnes qui visent une reconversion ou une amélioration de leurs qualifications professionnelles, elles perdent leur droit aux

allocations de chômage. Cette logique conduit à une situation paradoxale pour toutes les personnes dont les qualifications professionnelles ne sont plus demandées sur le marché du travail. Au moment précis où elles ne trouvent plus de travail en raison de qualifications inadéquates, la voie d'une réorientation professionnelle leur est fermée.

Aujourd'hui, l'écart entre les qualifications professionnelles et les besoins de la société se creuse à un rythme rapide pour de nombreuses personnes. Cette problématique impacte un grand nombre de travailleurs et de travailleuses : ceux et celles engagés dans des secteurs nuisibles au climat, ou dans des branches dévalorisées par la numérisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle ou encore les personnes dont les emplois sont supprimés par les effets de la crise du coronavirus (par exemple dans le secteur du tourisme). En même temps, il manque des dizaines de milliers de spécialistes dans les domaines des soins et de l'assistance, des techniques énergétiques et du

---

35 Cette synthèse présente notre proposition d'une offensive de reconversion et de formation continue. Nous n'y développons pas la partie du chapitre de la version originale allemande consacrée à la situation des personnes qui ne disposent d'aucune formation post-obligatoire et qui souhaiteraient en acquérir une. En Suisse, 530'000 personnes sont concernées. Dans quelques cantons et communes, il existe des programmes exemplaires à cet égard, notamment dans les cantons de Bâle-Ville (« Enter »), Genève (Allocation de préformation, CAP Formations) et Vaud (FORJAD/FORMAD). Nous plaçons pour que de telles réformes soient envisagées et mises en œuvre partout en Suisse.

bâtiment, ainsi que dans les métiers STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. MINT en allemand).

Dans ce contexte, nous proposons une offensive de reconversion et de formation continue en tant que mesure urgente et limitée dans le temps, portée par la Confédération. Cette offensive s'adresse aux salarié-e-s qui disposent d'une formation professionnelle, mais qui se retrouvent dans une impasse professionnelle ou risquent de s'y retrouver. Elle vise donc les personnes qui ont besoin d'offres de reconversion et de formation continue financièrement supportables.

Nous proposons la création d'un Fonds de reconversion instauré pour une durée de dix ans dans un premier temps. Ce Fonds facilitera l'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle en assurant la couverture des besoins vitaux pendant la durée de la formation par le versement de bourses. Le montant des bourses se basera sur les barèmes de la Loi sur les prestations complémentaires (ce qui correspond aux prestations sous condition de ressources du modèle AGR+). De plus, le Fonds contribuera à promouvoir des places de formation dans les secteurs marqués par des besoins sociaux prioritaires, notamment dans les domaines des soins et de l'assistance, de la conversion écologique et de l'approvisionnement en énergie. À cette fin, le Fonds collaborera avec les associations professionnelles et de branche, les syndicats et les organisations du monde du travail OrTra.

Le programme spécial sera évalué après les deux tiers de sa durée. Ce sera le moment de décider d'une institutionnalisation définitive et de sa forme.

Les coûts de cette offensive de reconversion et de formation continue dépendent du nombre de personnes qui demanderont des bourses. Voici notre estimation. Nous évaluons à 100'000 le nombre de personnes désireuses

d'entrer dans le programme pendant la durée complète du programme (dix ans). Nous supposons que 80% d'entre elles feront valoir leur droit à une bourse. Pour simplifier les calculs, nous partons d'un besoin mensuel moyen de 3'000 CHF pour le ménage d'une personne. Ce montant ne vaudra toutefois que lors de formations à temps plein, soit lorsqu'il sera impossible de gagner un revenu suffisant parallèlement à la formation. Or, une part considérable des formations professionnelles sont proposées en cours d'emploi. Par ailleurs, dans certains domaines comme celui des soins, les entreprises formatrices versent un revenu, disons de 1'000 francs. Tenant compte de ces considérations, nous pouvons réduire l'estimation du besoin mensuel moyen à un montant situé dans une fourchette entre 2'000 à 2'500 francs. De l'autre côté, il faut tenir compte du fait qu'une part considérable des bénéficiaires de telles bourses vit dans des ménages avec enfants et qu'ils et elles doivent subvenir à leurs besoins. Pour cette raison, nous augmentons l'estimation d'une bourse moyenne de 1'000 francs.

Tous comptes faits, nous estimons qu'une telle bourse correspondra à un montant entre 3'000 à 3'500 francs par mois ou entre 36'000 à 42'000 francs par an. En supposant que les candidat-e-s à la formation, au nombre de 80'000, sollicitent une bourse pendant trois ans en moyenne, il en résulte un coût entre 8,64 et 10,1 milliards de francs<sup>36</sup>.

Ce n'est pas tout. En plus des bourses, une offre de places de formation de qualité est bien entendu nécessaire. Quel en sera le coût ? Voici notre estimation. Partant d'une durée moyenne de 3 ans pour une formation (continue ou de reconversion) pour un total de 100'000 personnes, le besoin total se monte à 300'000 années de formation en école et en entreprise, et ceci en sus de l'offre de formation actuelle. Une partie de ces places pourra sans doute se créer facilement, entre autres dans les écoles, les hautes écoles spéciali-

---

36 80'000 x 36'000 x 3 = 8.64 milliards de francs; 80'000 x 42'000 x 3 = 10.1 milliards de francs.

sées et les universités qui n'utilisent pas encore toutes leurs capacités disponibles. Cependant, une part importante des places devra être créée, ce qui engendrera un coût supplémentaire. Il faudra notamment du personnel enseignant supplémentaire. A cela s'ajoutent les dépenses liées à la mise à disposition des places de formation et de stage dans les entreprises. Des postes supplémentaires devront ainsi être créés dans les entreprises concernées, les hôpitaux, les établissements et les institutions d'aide à domicile afin d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes en formation. Nous évaluons ces coûts à 6000 francs par année de formation et donc un sous-total de 1,8 milliard de francs<sup>37</sup>. De plus, le projet doit être dirigé, encadré et géré. Nous en évaluons les coûts à 0,5 milliard de francs, permettant de financer environ 300 postes pendant dix ans, y compris l'infrastructure nécessaire (location de bureaux, etc.).

Au total, le montant pour la durée de toute la campagne (dix ans) se situe, selon notre estimation, entre 11 et 12,5 milliards<sup>38</sup>. C'est une somme considérable. Nous sommes convaincus que cette dépense en vaut la peine. Il s'agit d'un investissement dans l'avenir qui concerne des dizaines de milliers de personnes qui, sans une telle offensive, risquent de se retrouver dans une impasse professionnelle. Même s'il ne semble pas réaliste de s'attendre à ce que toutes les personnes achèvent leur formation avec succès et que toutes les personnes puissent s'épanouir dans leur

nouveau métier, nous supposons que ce sera le cas dans la grande majorité des cas si le programme est mis en œuvre avec sérieux et engagement. La décision d'entreprendre une formation sera prise par des adultes disposant d'une expérience de vie et en mesure de décider en connaissance de cause. Soulignons encore que l'intérêt d'un tel investissement ne se réduit pas aux seules personnes qui se formeront, mais bénéficiera à la société tout entière. Cet investissement permettra d'atténuer considérablement la pénurie de personnel qualifié dans les domaines essentiels tels que les soins, l'assistance, la durabilité ou encore la numérisation.

Le financement de l'offensive de formation proposée doit être assuré au niveau de la Confédération. Comment ? On pourra notamment faire appel aux bénéfices non distribués de la Banque nationale suisse (BNS). Au début 2021, la BNS disposait d'une somme colossale de 90 milliards de francs en tant que « réserve pour distributions futures ». La loi prescrit la distribution de ces sommes aux cantons et à la Confédération. Toutefois, seule une petite partie (six milliards de francs en 2021) est effectivement distribuée. La BNS et le Département fédéral des finances (DFF) retiennent d'énormes montants en arguant vouloir lisser les distributions au fil des années. Cet argument ne justifie pas, à notre sens, de retenir des sommes aussi astronomiques. Nous renvoyons à ce sujet à un document de travail du Réseau de réflexion (Baumann et Ringger 2021). ★



---

37 100'000 personnes en formation x 3 ans x 6'000 francs = 1,8 milliards de francs.

38 Entre 8,64 et 10,1 mia pour les bourses + 1,8 mia pour les places de formation + 0,5 mia pour la gestion = entre 10,94 et 12,4 milliards de francs. Arrondi à 11 à 12,5 mia.